

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 Août 2017**

**Date de convocation : 01/08/2017**

**Présents : 7**

**Absents : 5**

**Procuration :**

---

**I FINANCES :**

**A) Comité des Fêtes et de Bienfaisance : subvention :**

Monsieur le Maire rappelle les circonstances de reprise des comptes du Comité des Fêtes et des Bienfaisances.

Considérant les moyens nécessaires à l'organisation de la fête locale, Monsieur le Maire rappelle la volonté d'octroyer une subvention complémentaire à ladite association.

Compte tenu des crédits ouverts et consommés, il propose que les crédits nécessaires soient ouverts lors de la prochaine Décision Modificative.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité octroie** une subvention d'un montant de 2 600 € au Comité des Fêtes et de Bienfaisance.

**B) SERVICE CIVIQUE : DEMANDE D'AGREMENT :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS); Il donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS);

Il s'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes; et autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application;

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal, Chapitre 012, Article 64131.

Vu par Nous Jean-François CARRERE, Maire de la Commune d'OPOUL-PERILLOS pour être affiché à la porte de la Mairie 7 Août 2017

OPOUL-PERILLOS, le 7 Août 2017

